



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance extraordinaire du 5 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 5 décembre 2022 à 19h30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Vincent Poulin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Sylvain Carbonneau

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du budget 2023**
- 4. Adoption programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025**
- 5. Certificat de disponibilité des crédits**
- 6. Période de questions et commentaires**
- 7. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 235-12-2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. **Adoption du budget 2023**

Résolution 236-12-2022

Il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le budget de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne pour l'année 2023 soit adopté avec des dépenses de fonctionnement de 2 859 429 et d'investissement de 3 060 265\$ selon la répartition suivante des postes:

	2022	2023
DE FONCTIONNEMENT		
Taxes	1 974 184	2 157 981
Palements tenant lieu de taxes	14 671	14 761
Services rendus	224 210	232 650
Impositions de droits	12 000	17 000
Amendes et pénalités	1 500	1 500
Intérêts	7 000	9 000
Autres revenus	55 000	51 000
Transfert	259 499	281 262
Total de fonctionnement	2 548 064	2 765 154
IMMOBILISATIONS		
Transfert (subv immo)	645 875	2 256 615
TOTAL REVENUS	3 193 939	5 021 769
DÉPENSES		
DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	345 339	396 357
Sécurité publique	226 398	231 131
Transport routier	829 714	897 919
Hygiène du milieu	329 921	357 905
Santé et bien-être	50 120	50 120
Aménagement, urbanisme et développement	103 885	195 162
Loisirs et culture	259 444	331 292
Frais de financement	43 535	46 093
Remboursement de la dette à long terme	339 192	353 450
Réserve financière	4 000	
Total de fonctionnement	2 531 548	2 859 429
IMMOBILISATIONS		
Administration générale		
Sécurité publique		
Transport routier	399 724	2 335 500

Hygiène du milieu	190 000	202 000
Santé et bien-être	200 000	
Aménagement, urbanisme et développement	454 167	437 500
Loisirs et culture	60 000	85 265
Propriétés destinées à la revente		
Total immobilisation	1 303 891	3 060 265
TOTAL DÉPENSES	3 835 439	5 907 694
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Surplus accumulé affecté	-204 000	-94 275
Financement	-429 500	-541 650
Réserve financière et fonds réservé	-8 000	-250 000
Produit de cession		
Total autres activités financières	-641 500	-897 925
Surplus (déficit)	0	0

Adoptée

4. Adoption programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

Résolution 237-12-2022

CONSIDÉRANT l’article 953.1 du code municipal par lequel le conseil d’une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le programme triennal d’immobilisations 2023, 2024 et 2025 soit adopté tel que présenté.

Plan triennal d'immobilisations

	2023	2024	2025
INVESTISSEMENT			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
TOTAL	0	0	0
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
TOTAL	0		0
TRANSPORT ROUTIER			
Travaux de pavage rues	407 000		
PIIRL - 10e rang Ouest	1 323 500		
PIIRL - Ponceaux 10e rang Ouest, Grande Ligne	132 500		
PIIRL - 8e rang Ouest	462 500		
PIIRL - 10e rang Est		1 830 500	
PIIRL - Ponceaux route Langevin, 3e rang, Wickens		205 900	

PIIRL - Ponceaux route Langevin, 1er rang Est, 1er rang Ouest, 4e rang, 8e rang Est			789 200
Camion lourd		400 000	
Prise génératrice	10 000		
TOTAL	2 335 500	2 436 400	789 200
HYGIÈNE DU MILIEU			
Tour d'eau			44 000
Télémétrie eaux usés	12 000		
TOTAL	12 000	0	44 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT			
Fibre optique	16 667	16 667	16 667
Prolongement réseau eau et égout	190 000	150 000	
Trottoirs rue Langevin	437 500		
Pancarte électronique		50 000	
Pancartes			10 000
TOTAL	644 167	216 667	26 667
LOISIRS ET CULTURE			
Thermos, insonorisation et peinture	5 000		
Luminaires parc aînés	25 000		
Mobilier salle communautaire		25 000	
Rampe d'accès Vieux-Couvant	55 265		
TOTAL	85 265	25 000	0

TOTAL	3 064 932	2 678 067	859 867
--------------	------------------	------------------	----------------

MODE DE FINANCEMENT

Subvention

PRABAM	70 265		
Horizon des aînés	25 000	25 000	
TECQ	250 000		44 000
Fond de la sécurité routière	350 000		
PIIRL	1 561 350	1 629 120	631 360
Autres		50 000	10 000
Emprunt	541 650	957 280	157 840
Affectation fonds réservés / surplus	250 000		
Budget	16 667	16 667	16 667

TOTAL	3 064 932	2 678 067	859 867
--------------	------------------	------------------	----------------

Adoptée

5. Certificat de disponibilité des crédits

Conformément à l'article 6.1 du Règlement 377-2019 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires, je, soussignée, Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses prévues au budget 2023.

6. Période de questions et commentaires

Aucune question dans la salle.

7. Levée de l'assemblée

Résolution 238-12-2022

Il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 19h50.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.